



PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 7 avril 2026, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1711-2026
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 364 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE
NOUVEAUX VÉHICULES OU DE REMPLACEMENT D'UNITÉS

QUE le titre du règlement décrit à lui seul l'objet du règlement ;

QUE le règlement numéro 1711-2026 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 20 avril 2026 ;

QUE le règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 juin 2026 ;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures d'ouverture de la mairie soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Règlementation municipale ».

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 18 juin 2026.

Mélanie Côté
Assistante-greffière